

Initiatives ministérielles

Croirez-vous que cette enclave se situe à l'ouest du boulevard des Laurentides? Elle fait partie de Laval—Est. Où est le sens d'une telle délimitation? Je vous défie de trouver un seul électeur de ce coin capable de vous le démontrer.

La démocratie exige que les citoyens et les citoyennes puissent participer pleinement aux décisions qui affectent leur communauté. Que ce soit par l'intermédiaire de leurs représentants au Parlement, dont nous sommes tous, que ce soit par la voie de consultations populaires, les hommes et les femmes de ce pays, les hommes et les femmes du Québec, ont le droit d'être entendus et je ne doute pas une minute que ce Parlement saura les entendre.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 38 du Règlement, j'ai le devoir d'informer la Chambre des questions suivantes, qui seront soulevées au moment de l'ajournement: le député de Mégantic—Compton—Stanstead, le déficit fédéral; le député de Brome—Missisquoi, la Sécurité de la vieillesse; le député de Richelieu, les droits des francophones; le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup, le chômage; et le député de Hochelaga—Maisonnette, les droits de la personne.

• (1650)

[Français]

M. Gaston Péloquin (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, le présent débat sur la révision des limites des circonscriptions électorales a fait ressortir deux aspects fondamentaux de cette mini-réformette que le gouvernement cherche à nous faire avaler. Deux choses m'agacent particulièrement dans cette histoire. En effet, si je m'interroge sérieusement sur la pertinence même du débat qui a cours aujourd'hui, je dois vous avouer que les dispositions et les orientations contenues dans le projet de loi C-18 me laissent plus que perplexe. J'ai l'impression que le gouvernement du Parti libéral, non seulement n'accomplit pas grand-chose, mais a la fâcheuse habitude de le faire de manière rétrograde.

Voyons d'abord la pertinence, pour nous les parlementaires, de nous pencher aujourd'hui sur la délimitation des circonscriptions électorales canadiennes. Je me demande sérieusement si c'est là un sujet qui figure bien haut sur la liste des priorités de la population canadienne. Le gouvernement se targue d'être à l'écoute des gens. Il organise des séances d'information publiques et des tournées de consultations nationales pour établir sa liste de priorités et on se retrouve aujourd'hui à la Chambre pour débattre sur le nombre de comtés que la carte électorale devrait contenir. Voilà bien un débat fondamental pour l'avenir politique, économique et social du pays.

Le ministre a-t-il participé aux consultations publiques? Sinon, il y aurait sûrement moyen de lui faire parvenir un rapport de ces audiences. Si oui, alors là, c'est très inquiétant. Ou bien les consultations ont été faites sur une autre planète, ou bien le

ministre se fout éperdument de l'opinion publique canadienne. Si le ministre demandait aux gens du comté de Brome—Missisquoi quelles devraient être les priorités du gouvernement fédéral, je ne pense pas qu'il en trouverait beaucoup pour répondre: «La révision des limites des comtés.» Permettez-moi, Monsieur le Président, de dire au ministre que les gens veulent que le gouvernement agisse, et quelles devraient être les vraies priorités inscrites à l'agenda de la Chambre.

Je termine en faisant appel à la raison d'un gouvernement qui semble avoir déjà perdu toute compassion. Création d'emplois, rationalisation des dépenses, préservation des programmes sociaux: voilà les sujets qui devraient être abordés dans cette Chambre. La lenteur de la reprise économique, le taux de chômage astronomique et l'état lamentable dans lequel se trouvent les finances publiques devraient pourtant inciter le gouvernement à agir promptement. Et si, malgré tout, le gouvernement s'entêtait à vouloir réformer la carte électorale canadienne, souhaitons qu'il le fasse au moins de manière intelligente, en réduisant et non pas en augmentant le nombre de députés. Merci, monsieur le Président.

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, comme plusieurs de mes confrères du Bloc québécois, j'ai consulté moi aussi, les gens du comté que je représente, soit le comté de Chicoutimi, sur la proposition faite par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec. Pour vous situer, monsieur le Président, et je serai bref parce que je sais que l'heure est presque terminée, le comté de Chicoutimi est constitué de sept municipalités.

• (1655)

Il s'agit bien entendu de Chicoutimi, Ville La Baie et de cinq municipalités rurales soit Ferland—Boileau, Saint—Félix—d'Otis, Rivière Éternité, Anse Saint—Jean et Petit—Saguenay.

Ce sont d'ailleurs ces cinq dernières municipalités qui constituent chez-nous le Bas—Saguenay, qui sont retranchées du comté Chicoutimi, et qui s'en iraient dans le comté de Jonquière selon la proposition faite par la Commission.

Chacune de ces municipalités refuse catégoriquement de se retrouver dans un autre comté, et plusieurs raisons sont invoquées. Le comté de Chicoutimi possède deux pôles économiques majeurs, soit la ville de Chicoutimi et Ville La Baie. Les municipalités du Bas—Saguenay ont toujours été associées économiquement à Ville La Baie. Plusieurs services situés à Ville La Baie sont proposés aux gens du Bas—Saguenay. Je ne vous en donnerai que quelques-uns en exemple soit: le Centre d'emploi du Canada, le Centre d'aide aux petites entreprises, l'hôpital de La Baie.

De plus, les municipalités du Bas—Saguenay se sont dotées de services dans lesquels elles ont investi temps et argent, soit la Chambre de commerce, la Société touristique du Fjord et la Société de développement de La Baie. Exclure ces municipalités de ces organismes, parce qu'elles ne font plus partie du comté de